Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260527-D29_2026_05-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 11 MAI 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

TRÉFLÉVÉNEZ

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
4/05/2026
Date d'affichage :
4/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 11 mai 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Régis LE BRAS

Absent : : Thomas CORBALAN (pouvoir à Didier SALAUN)

Secrétaire de séance : Joanna COSME

D29-2026-05 – Décision Modificative : Convention SDEF / CAPLD (La croix rouge)

La **C**ommunauté d'**A**gglomération du **P**ays de **L**anderneau-**D**aoulas **(CAPLD)** à la compétence d'effacement de réseaux de communications électroniques.

La commune a signé avec la CAPLD une convention ; Cependant elle doit régler les factures au SDEF et se faire rembourser par la CAPLD.
Les crédits prévus au budget sont insuffisants . Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement :
Chapitre 458 / article 4581001 pour 20 000€

Recette d'investissement :
Chapitre 458 / article 4582001 pour 20 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Joanna COSME

Le Maire,
Thierry GEMONET

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800